

## **PROCESSUS D'IMPLANTATION D'UNE PLAGE HORAIRE ÉLARGIE**

Raison d'être du changement

---

Rappel de la **mission** du Cégep

Acteur de premier plan dans sa région, le Cégep de Sherbrooke œuvre au développement de ses étudiantes et de ses étudiants dans la perspective de leur diplomation, et ce, dans le cadre de ses programmes d'études de formation initiale et de formation continue. Il fournit une formation ouverte sur sa communauté et sur le monde, des situations d'apprentissage novatrices, ancrées dans la réalité ainsi qu'un cadre de vie sain et stimulant.

Rappel des **valeurs éducatives** issues du Projet de formation

- le développement des personnes tant sur les plans personnel que professionnel;
- la construction de savoir et le développement de compétences que le temps ne pourra rendre désuets;
- la conviction que tous nos étudiants et nos étudiantes ont le potentiel pour faire des apprentissages significatifs et pour réussir.

Rappelons que plusieurs **facteurs** influencent et vont continuer à influencer le nombre d'étudiants susceptibles de vouloir faire des études collégiales au Cégep de Sherbrooke dont :

- accroissement de l'accessibilité dans le but à la fois de répondre aux besoins des entreprises de la région mais également de répondre aux besoins des jeunes et des adultes de notre région;
- en lien avec le projet de Partenariat régional d'intégration de main-d'œuvre en santé et dans les services sociaux (PRIMOSSS), augmentation de la structure d'accueil dans nos programmes du domaine de la santé;
- augmentation du taux de persistance dans nos programmes;
- effets démographiques et population étudiante du secondaire;
- efforts concertés de la région pour diminuer le taux de décrochage au secondaire et augmenter le taux de passage du secondaire au collégial;
- effets du partenariat régional dans le cadre du projet de partenariat régional d'intégration de la main-d'œuvre dans le secteur manufacturier (PRIMOM);
- effets de la mise en œuvre du Plan d'aménagement de la formation professionnelle et technique en Estrie;
- accueil et intégration des personnes immigrantes.

C'est dans un souci **d'accessibilité aux études supérieures** et donc **en cohérence avec la mission première des cégeps et avec notre mission spécifique** et avec la préoccupation de **répondre aux besoins du milieu** que nous poursuivons par l'implantation d'une plage horaire élargie avec l'objectif **d'accueillir tous les jeunes et les adultes** de notre région qui souhaitent venir étudier chez nous.

Cette démarche constitue l'un des dossiers institutionnels prioritaires de l'année 2008-2009.

Qui est concerné par le changement ?

Instances et groupes à l'interne :	Instances et groupes concernés à l'externe :
<ul style="list-style-type: none"><li>• Ensemble des étudiants et du personnel</li><li>• AECS et associations de programme</li><li>• Syndicats et association des cadres</li><li>• Équipe des cadres. Conseil de régie</li><li>• Conseil d'administration</li><li>• Services dont le CAP et le CFC</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sous-contractants (Aramark, Poly m2, Garda)</li><li>• STS et transporteurs interurbains</li><li>• Fournisseurs et partenaires d'affaires (dont les utilisateurs des salles)</li><li>• Ville de Sherbrooke</li></ul>

## Objets de consultation

---

D'abord, considérant la préoccupation d'atténuer l'impact de l'implantation d'une plage horaire élargie sur le mode de vie des étudiants et du personnel, la préoccupation pour la conciliation études-travail et la nécessité de maintenir les autres activités (CAP, activités parascolaires, formAction, etc.)

- le choix collectif d'adopter ou non des critères destinés à favoriser la conciliation travail-famille, en particulier pour le personnel ayant des jeunes enfants à leur charge;
- le choix collectif d'adopter des modalités d'adaptation de l'horaire d'un étudiant qui a de jeunes enfants à sa charge dans une perspective de conciliation études-familles;
- les critères de confection des horaires;
- certaines modalités particulières d'organisation de l'horaire notamment pour les cours d'éducation physique et pour l'utilisation des locaux spécialisés;
- la manière de gérer l'utilisation tant par les étudiants que par les enseignants d'une plage commune libre de cours et de laboratoires.
- la possibilité d'implanter des mesures destinées à atténuer les impacts d'une plage horaire élargie comme par exemple un point de service de nettoyeur sur le campus, plus de possibilités de suivre des activités sportives ou de loisirs durant la journée, etc.

## Modes de consultation et échéancier

---

### Sur le processus

- |  |   |             |
|--|---|-------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Échanges sur le processus de consultation et de mise en oeuvre : rencontre suivie d'une période d'une semaine pour la réception des commentaires et suggestions sur le processus</li></ul> | Association étudiante, instances syndicales, association des cadres | Fin octobre |
|--|---|-------------|

### Sur les modalités de mise en oeuvre

- |  |   |                      |
|--|---|----------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Travail de réflexion préalable sur les objets de consultation qui les concernent notamment les critères de conciliation études-famille et travail-famille.</li></ul> | Association étudiante, instances syndicales et association des cadres | Fin novembre         |
| Consultation élargie auprès des étudiants et du personnel : modalités à convenir   | Étudiants et personnel  | Avant le mi-décembre |
| Consultation des autres groupes concernés à l'extrême  | Sous-contractants, STS, etc.  | Avant la mi-décembre |
|  |   | À déterminer         |
-